



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2012

(DEFINITIF AU 31/12/2012)

SOMMAIRE

LES ADHERENTS.....	3	LA TELEGESTION : UN OUTIL QUI AMELIORE LA QUALITE DE LA MAINTENANCE.....	15
LES COMPETENCES	4	POUR 2013, IL EST NECESSAIRE DE FACILITER L'ACCES AUX OUVRAGES	15
ELECTRIFICATION RURALE.....	4	IL EST IMPORTANT DE PROGRAMMER LES CHANTIERS EN 2013 :.....	15
ECLAIRAGE PUBLIC.....	4	GROUPES ELECTROGENES :.....	16
EAU POTABLE	4	EVOLUTION PROSPECTIVE POUR 2013 :.....	16
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC.....	5		
L'ORGANISATION.....	6	LE SPANC	17
LES ELUS	6	(Service Public d'Assainissement Non Collectif)	17
LES SERVICES.....	7	Le PERSONNEL EN 2012 :.....	17
SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	8	EVOLUTION REGLEMENTAIRE :	17
INVESTISSEMENTS REALISES EN 2012 :	8	MISSIONS DU SERVICE :	18
FONCTIONNEMENT EN 2012 :	8	TERRITOIRE D'INTERVENTION :	18
ELECTRIFICATION RURALE.....	8	ACTIVITES DU SERVICE :	18
ECLAIRAGE PUBLIC.....	8	LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	20
OPERATIONS 2012.....	9	L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	21
EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:.....	10	LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME.....	22
CONCLUSION	10	UNE INFORMATION INDISPENSABLE :	22
SERVICE EAU POTABLE.....	11	AGREMENT DES VIDANGEURS :	22
EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2012 :	11	LE S.A.T.A.Z - Service fermé le 31/12/2009	23
INVESTISSEMENTS REALISES EN 2012 :	11	(Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement)	23
MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION	11	LES MISSIONS :	23
ACTIVITE DU SERVICE :	11	LES ACTIVITES DU SERVICE :	23
RESULTAT 2012 :	13	BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE :	23
LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS :	13		
BEAUCOUP DE COMPTEURS GELES EN 2012 :	13	ANNEXE 1.....	24
TERRASSEMENTS :	13		
GESTION DES PLANS ET BASE DE DONNEES :	13		
LES RECHERCHES DE FUITES : TOUJOURS BEAUCOUP D'INTERVENTIONS :	14		
LA QUALITE DE L'EAU EN 2012	14		
OPERATIONS EN MANDAT EN COURS :	15		

LES ADHERENTS

Le Syndicat d'électrification et des eaux du Sud Est des Ardennes (S.S.E) est un Syndicat Mixte fermé, regroupant :

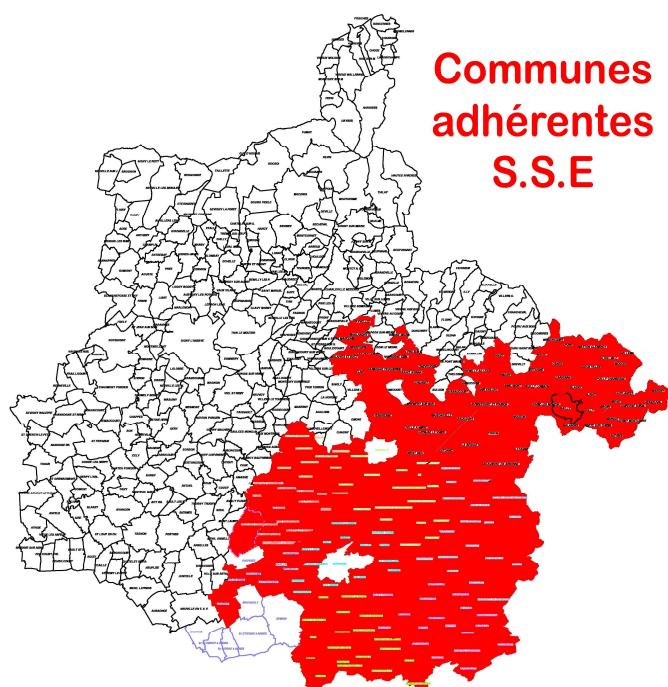
- **169 communes** (dont 2 uniquement pour l'A.E.P. (Adduction d'Eau potable) et 61 uniquement pour la compétence assainissement non collectif) **Evolution en 2012 : nouvelles communes adhérentes ; MAISONCELLES ET VILLERS et CARIGNAN (pour la compétence SPANC)**

- **et 15 E.P.C.I.** (13 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable - S.I.A.E.P. -, un syndicat d'assainissement et une communauté de communes en représentation-substitution pour 20 de ses communes membres dans le cadre de la compétence assainissement)

Evolution à prévoir en 2013 :

Nouvelle commune adhérente ; NOUVION SUR MEUSE (pour la compétence SPANC)

Voir le détail des adhérents et des compétences transférées en annexe 1



LES COMPETENCES

ELECTRIFICATION RURALE

➤ Compétence Distribution d'Energie Electrique et pouvoir concédant.

Compétence transférée à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes. (F.D.E.A.) depuis le 15 avril 2011 et assumée concrètement (Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre et relation avec les communes) depuis le 01/01/2012



ECLAIRAGE PUBLIC



➤ Travaux neufs d'Eclairage (Investissement)

Le Syndicat assure pour le compte des communes (en tant que mandataire ou maître d'ouvrage délégué) la réalisation des travaux d'éclairage public. (Evolution à prévoir à l'horizon 2014)

➤ Maintenance et Entretien des réseaux Eclairage Public

L'entretien et la maintenance des réseaux d'éclairage public sont délégués au S.E.I.C.E. dont le Syndicat du Sud-Est est adhérent avec trois autres syndicats intercommunaux d'électrification et quatre communes urbaines (de plus de 2 000 habitants).

EAU POTABLE

➤ Maintenance et dépannage

Moyennant une participation annuelle forfaitaire suivant le type d'installation et le nombre de branchements, le Syndicat assure la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux d'eau potable

➤ Relevé des compteurs avec ou sans établissement des factures

➤ Remplacement des compteurs

➤ Ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés

Le Syndicat peut réaliser les travaux d'amélioration des ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés dans le périmètre d'urbanisation.

➤ Gestion des plans

➤ Production et distribution d'eau potable



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC.



- Contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif.
- Diagnostic et Contrôle périodique de fonctionnement des installations.
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes.



- Entretien des installations d'assainissement non collectif.

L'ORGANISATION

LES ELUS

Le comité syndical est composé de 169 délégués désignés par les conseils municipaux représentant les communes et de 57 délégués représentant les E.P.C.I. en fonction de leur population regroupée.

Le comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau constitué :

- du Président
- de deux Vice-Présidents
- de 7 membres représentant les communes
- de 4 membres représentant les S.I.A.E.P

Président	Bernard BESTEL	Délégué de VRIZY
1 ^{er} Vice Président	Jean Pol RICHELET	Délégué de GRIVY LOISY
2 ^{ème} Vice Président	Alain HURPET	Maire de REMILLY AILLICOURT
Membre	Bernard AUBRY	Maire de CHUFFILLY
Membre	Joël CARRE	Maire d' HARRICOURT
Membre	Gérard CUNISSE	Délégué d'OLIZY - PRIMAT
Membre	André GROSSELIN	Délégué de BOULT AUX BOIS
Membre	Christian BELLOY	Maire de SAINT LOUP TERRIER
Membre	Brice GABREAUX	Délégué de MONTHOIS
Membre	François PREVOTEAUX	Délégué des AYVELLES
Membre	Vincent FLEURY	Président du SIAEP de L'Avègre et Jailly
Membre	Pierre GUERY	Président du SIAEP des Grands Aulnois
Membre	Ghislain LEMOINE	Président du SIAEP du Sud Ouest Vouzinois
Membre	Jean Michel THIRY	Président du SIAEP de Guincourt - Tourteron

LES SERVICES

Une structure administrative	
Commune aux deux syndicats depuis 2009 : le SSE et le SEICE depuis la disparition du SICROM au 01/01/2009 (Prise de compétence « Déchets Ménagers » par la 2C2A à cette même date)	
Directeur contractuel	Claude MAES Fin d'activité en décembre 2012 Remplacé par Yannick AMAR Ingénieur Territorial
Ingénieur Territorial	Yannick AMAR
Attaché territorial	Non pourvu
Rédacteur	Marie-Claire MATER
Adjoint administratif territorial 2ème classe	Laëtitia MEHAULT
Adjoint technique territorial 2ème classe	Géraldine LOIZON

Une structure technique	
Service EAU POTABLE	
Ingénieur Territorial - Responsable de Service	Sophie BRAQUET
Agent de maîtrise	Régis ALBIERO
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bruno BENEDETTI
Adjoint Technique de 1ère classe	Franck BAILLEUX
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Cyrille CZERKAWSKI
Adjoint technique territorial 2ème classe	Julien LEBARS
Adjoint technique territorial 1ère classe (Contractuel)	Thierry LESOILLE fin de contrat en 08/2012
Adjoint technique territorial 1ère classe (Contractuel)	Aymeric NOEL (CDD jusqu'au 10/12/2012)
Agent de maîtrise principal	Bruno MORLET
Régie du SPANC.	
Directeur du SPANC	Frédéric COURVOISIER-CLEMENT
Technicien Assainissement (Droit privé)	Ombeline DELANDHUY
Technicien Assainissement (Droit privé)	Romain AYER
Adjoint Administratif territorial 2ème classe	Emilie MORLET
<i>Contrôleurs de bon fonctionnement</i>	
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bernard LAGASSE
Adjoint technique territorial 2ème classe	Thierry RAUCOURT
Agent d'assainissement (Droit privé)	Christophe GOEDER (depuis le 19/11/2012)

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2012 :

Investissements réalisés en 2012 :

- Remplacement du véhicule de service de direction
- A prévoir en 2013 : remplacement serveur informatique et sauvegarde, accessibilité handicapés.

FONCTIONNEMENT EN 2012 :

Un poste d'ingénieur territorial a été créé en mars 2012 en « doublon » avec le poste d'attaché territorial, conservé vacant pour pallier au remplacement du Directeur.

Il a été pourvu le 15 septembre 2012 par la mutation de Mr Yannick AMAR qui nous vient de la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne.



ELECTRIFICATION RURALE

Poursuite de l'évolution majeure engagée en 2011 : transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et des activités annexes à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur notre territoire, la F.D.E.A. (Fédération Départementale d'Energies des Ardennes) ; **depuis le 01 janvier 2012** la F.D.E.A. assume pleinement la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les relations avec les communes pour les renforcements, extensions ou dissimulation des réseaux électriques et de communications électroniques.

Ne seront donc plus évoqués dans le présent rapport d'activité les opérations d'électrification rurale réalisées sur notre territoire ; ces informations figureront sur le rapport d'activité établi par la F.D.E.A ; et qui sera porté à la connaissance du comité syndical du S.S.E. (jusqu'à la disparition des syndicats primaires d'électricité ou le retrait statutaire de la compétence Electrification Rurale pour le S.S.E.)

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2012 l'activité Eclairage public a été la suivante :

En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) : 166 080,33 € H.T (Travaux engagés) dont **84 259,17 € H.T** de travaux en cours et dont achèvement d'opérations engagées en 2011 et reportées : **12 048,49 € H.T.**



OPERATIONS 2012

Montant des opérations prévisionnelles inscrites au budget 2012 : **200 000,00 € TTC.**

Montant des opérations engagées : **154 031,84 € H.T**

Ce qui représente une aide financière de **89 836,32 €** en direction des communes

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2013 de la FDEA à savoir :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers 2ème Tranche - Travaux complémentaires 2 PL	TERMINE
GRIVY LOISY	Dissimulation Hameau de Grivy - 5 candélabres	TERMINE
SAINTE VAUBOURG	Rue du Presbytère : déplacement 1PL + 1PL supp.	TERMINE
TOURTERON	Rénovation EP 5 PL + dépose de 2 projecteurs	TERMINE
LE CHESNE	2 Candélabres rue du Moulin	TERMINE
ECORDAL	Extension Route de la Lulotterie - 3 Candélabres	TERMINE
LIRY	Rénovation EP 25 PL	TERMINE
MARVAUX VIEUX	Rénovation EP 9 PL	TERMINE
MARVAUX VIEUX	Rénovation EP 5 PL	TERMINE
SUZANNE	Renforcement EP : 1 PL + 2 Cand. - solution définitive	TERMINE
CONDE LES AUTRY	Renforcement EP : 9 PL + 1 armoire	TERMINE
BELLEVILLE SUR BAR	Rue de la forêt 4 candélabres	TERMINE
SAINT PIERREMONT +FONTENOY	Rénovation EP 17 PL + 3 Dépose/repose + 7 PL	TERMINE
SAINT JUVIN	Rénovation EP 16 PL +2 Dépose/repose	TERMINE
LE CHESNE	1 Candélabre rue Fernand Faillon	TERMINE
CHARBOGNE	Rue du Four - 2 candélabres	TERMINE
BAYONVILLE	3 Candélabres abri bus -	TERMINE
BAYONVILLE	Landreville - 1 candélabre	TERMINE
BUZANCY	Dissimulation Rue de la Clef des Champs 14 PL	EN COURS
BUZANCY	Chemin des arbrisseaux- 6 PL	EN COURS
BUZANCY	Lotissement LA CLEF DES CHAMPS 8 PL + 3 PL	EN COURS
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" 4 PL	TERMINE
ATTIGNY	Lotissement KEREVER - 2 Cand.	EN COURS
ATTIGNY	Renforcement Eugene Freres - 7 Cand.	ENGAGE - 2013
ALLANDHUY SAUSSEUIL	Création voie nouvelle 4 PL	ENGAGE - 2013
CHARBOGNE	1 candélabre rue de l'église 8m	ENGAGE - 2013
BRIEULLES SUR BAR	Lotissement " Le grand jardin" 9 PL + 1 Cand	ENGAGE - 2013
ATTIGNY	Chemin Coutures 2ème Tranche - 2 Cand.	2013
QUATRE CHAMPS	2 Candélabres rue du Moulin	ENGAGE - 2013

Pour l'année 2012, malgré la période de crise, le montant de travaux engagés est conforme, pour la première fois depuis plusieurs années où il était largement inférieur, **à nos prévisions budgétaires.**

Pour l'année 2013, les possibilités budgétaires de la FDEA permettront vraisemblablement de réaliser à minima, environ **167 000,00 € H.T.** de travaux neufs (hors SEICE), il est nécessaire **que les communes fassent preuve de dynamisme et nous proposent des projets**, seule une **faible partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2013		
ATTIGNY	Chemin Coutures 2ème Tranche - 2 Cand.	2013
LES PETITES ARMOISES	Extension rue LABAR - 4 PL	2013
CORNAY	Dissimulation CD 4 21 PL	2013
QUATRE CHAMPS	2 Candélabres rue Saint Martin	2013
LA SABOTTERIE	Rénovation EP 18 PL	2013
ATTIGNY	Mise en place d'un Prioritec	2013

RAPPEL : Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2013, **il est impératif** que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération, obtenu avant le 30 mars 2013**. Nous vous invitons à nous contacter

pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessitent encore d'être rénovées ou améliorées.**

EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:

Pour un total **7 530,00 €** seulement de travaux dont 00 000,00 € de travaux en cours représentant **2 454,00 €** d'aide aux communes.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

Depuis le 01 janvier 2007 la F.D.E.A. ne verse plus d'aide pour la maintenance Eclairage Public, le montant correspondant est mis à disposition des syndicats pour les travaux d'électrification ou les travaux neufs d'éclairage public

Le syndicat a versé une participation totale de **51 653.80 €** y compris sa participation à l'Administration Générale du SEICE soit **18 732.66 €** d'aide aux communes.

CONCLUSION

L'aide financière de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour l'éclairage public s'élèvera, pour **2012**, à **111 022,98 €**

La gestion de la compétence Eclairage Public devra évoluer à moyen terme (à l'échéance **2014**) et être prise en compte d'une façon ou d'une autre par la F.D.E.A.

SERVICE EAU POTABLE

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2012 :

Le contrat de Mr Thierry LESOILLE n'a pas été reconduit au 16/08/2012 au poste d'adjoint technique contractuel.

Recrutement d'un adjoint technique au titre d'un besoin occasionnel entre Aout et Décembre (assistance et appui des fontainiers pour les travaux ponctuels) et d'un adjoint technique pour le remplacement partiel de la responsable de service en congés de maternité.

A noter en 2012 un absentéisme pour maladies et accidents supérieur aux années précédentes.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2012 :

Renouvellement de véhicules :

Un utilitaire d'intervention commandé en juin 2012 livré en Novembre 2012.

Matériel Informatique et téléphonie :

Renouvellement d'un ordinateur et imprimante pour les fontainiers.

MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION

Délégation de compétences :

L'état des délégations de compétence est le suivant :

Production et Distribution d'eau potable :

Aucune collectivité concernée.

Maintenance :

59 collectivités sur 79 collectivités potentielles représentant 91 communes, 9 108 branchements et 14 465 habitants.

Les 59 collectivités sont réparties ainsi :

Compétence Collectivité : P=Production D=Distribution		
Communes	38	P & D
SIAEP	8 (soit 44 communes)	P & D
SIAEP production	4 (soit 9 communes)	P
Communes	9	D

Relevé de compteurs :

27 collectivités représentant 4 625 branchements et 6 953 habitants.

Etablissement des factures d'eau :

4 collectivités représentant 1 1105 branchements et 1 701 habitants.

Gestion des plans

Effective à ce jour : 2 939 branchements pour 11 collectivités, soit 32%.

SIAEP Avègre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, Neuville-Day, Vrizey, SIAEP de Buzancy, ajout du SIAEP du Sud Ouest Vouzinois le 27/02/2012 (établissement des plans en cours).

ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante : *Etat provisoire au 30/11/2012*

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANTS RECOUVRES HT			NOMBRE		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
MAINTENANCE	313 313.90 €	294 087.95 €	282 222.29 €			
PRESTATIONS ANNEXES, dont :	314 651.87 €	280 999.98 €	270 834.41 €			
-Remplacement compteurs	43 180.05 €	15 248.00 €	21 460.75 €	251	95	182
-Branchements	67 360.95 €	53 532.20 €	70 736.60 €	47	44	41
- Pose de regards isothermes				79	55	50
- Pose de vannes (section, vidange)	16 056.00 €	27 564.00 €	21 374.00 €	28	43	28

- Pose de vannettes de branchement	1 498.00 €	5 373.00 €	5 176.00 €	3	12	13
-Poteau incendie	5 600.00 €	-	2 800.00 €	2	-	1
-Travaux divers	162 769.01 €	164 290.78 €	135 672.54 €			
-Relevé et de compteur et factures	18 187.86 €	14 991.90 €	13 614.52 €			

Dans les travaux divers, les principaux chantiers facturés en 2012 ont été les suivants :

COLLECTIVITE	OBJET DES TRAVAUX	MONTANT RECOUVRE HT
SIAEP de BUZANCY	SIAEP BUZANCY : Extension de réseaux rue Tyronnes et création de 2 branchements	4 042.00 €
SIAEP des Grands Aulnois	Desserte en eau potable des 11 parcelles du nouveau lotissement de Briouilles/Bar	14 087.00 €
SIAEP des Grands Aulnois	Déviations d'une canalisation de diamètre extérieur 160 mm à Belleville sur Bar (300 ml)	10 245.00 €
SIAEP du Sud Ouest Vouzinois	Extension de réseaux rue des Pâquis à Contreuve	6 382.00 €
APREMONT SUR AIRE	Renforcement des réseaux d'eau potable dans la commune (995 ml) et remplacement de 28 branchements plomb	40 214.00 €
ATTIGNY	Mise en place de capteurs pour permettre l'installation d'un système de télégestion	4 255.00 €
CAUROY	Remplacement de la pompe d'exhaure	5 630.73 €
FALAISE	Extension de réseaux pour la mise en place d'une réserve incendie	4 391.00 €
FALAISE	Déplacement d'une conduite au niveau d'une parcelle Ruelle Gobu	3 220.00 €
GRANDPRE	Extension de réseaux Rue de l'Orme pour desservir 5 parcelles à bâtir en eau potable	7 528.00 €
MONT SAINT MARTIN	Extension de réseaux et reprise de branchements Rue Principale et Rue Maubière	7 119.00 €
NOUART	Remplacement Pompe de reprise et armoire électrique	3 126.00 €
QUATRE CHAMPS	Extension de réseaux pour alimenter un branchement Route de Toges	3 039.00 €
SAVIGNY/AISNE	Remplacement Pompe du forage et armoire électrique	6 105.00 €
TAILLY	Remplacement de l'armoire électrique à la station de reprise des Tuileries et mise en place de capteurs pour la télégestion	4 818.14 €
TANNAY	Extension de réseaux Chemin de la Messe et création d'un branchement	3 448.00 €
VRIZY	Remplacement de 8 vannes de section dans la commune	4 379.00 €

RESULTAT 2012 :

Pour l'exercice 2012, en matière de maintenance, d'entretien et de dépannage des réseaux l'équilibre financier est atteint.

Concernant le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau, l'équilibre n'est toujours pas atteint.

Les investissements des collectivités ont augmenté par rapport à l'année 2011, mais les

investissements prévus en 2013 restent actuellement relativement faibles.

Le montant des participations peut permettre de maintenir l'équilibre budgétaire du service poste par poste **si les activités annexes sont suffisantes.**

LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS :

L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

Réglementairement, le renouvellement des compteurs de classe C du type de ceux posés par le SSE est **désormais obligatoire tous les 15 ans.**

BEUCOUP DE COMPTEURS GELES EN 2012 :

En 2012, globalement **251** compteurs ont été remplacés au lieu de 95 en 2011 et 182 en 2010. A cause des fortes gelées de début d'année, beaucoup de compteurs particuliers gelés ont été remplacés dans les maisons car ils n'étaient pas protégés du gel. Il convient de rappeler à vos

abonnés que les compteurs dans les habitations doivent être protégés du gel. Les obligations de l'abonné concernant la protection du compteur et les règles de paiement du remplacement du compteur en cas de gel doivent être précisés dans vos règlements de service de l'eau.

TERRASSEMENTS :

Un marché annuel à bons de commande existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations courantes de terrassements sur l'ensemble du Syndicat, ce principe sera reconduit en 2013.

Ce marché n'inclut pas les terrassements pour les travaux plus importants dont le montant dépasse très largement les seuils réglementaires de notre marché. Ces terrassements doivent faire l'objet d'une consultation directe par nos adhérents.

GESTION DES PLANS ET BASE DE DONNEES :

Etat d'avancement au niveau du service :

Au fil des travaux, les plans sont remis à jour sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Syndicat du Sud Est.

En 2011, une base de données liée aux ouvrages principaux a été mise en place (captages, station de traitement, station de pompage, réservoirs). Elle a été complétée en 2012.

Au fil des travaux, la base de données liée aux branchements et aux canalisations est renseignée.

Depuis 2011, le plan et la base de données sont accessibles directement par les fontainiers, ce qui facilite l'exploitation des réseaux.

Plans et base de données pour le compte des collectivités :

La mise à jour évolutive en « temps réel », les réponses aux D.I.C.T. et la gestion du « guichet unique » pour le compte des collectivités sont réalisés uniquement pour celles qui ont délégué cette compétence.

LES RECHERCHES DE FUITES : TOUJOURS BEAUCOUP D'INTERVENTIONS :

La décision de rechercher les fuites est prise lorsqu'une consommation anormale est détectée, soit par le relevé des compteurs généraux, soit quotidiennement par les données de télé-relève du superviseur.

Le matériel de détection s'avère pleinement efficace et fonctionnel. Les micros d'écoute au sol programmables permettent de sectoriser les fuites, tandis que le corrélateur permet de rechercher finement l'implantation des fuites prélocalisées. Les recherches nocturnes de fuites sont donc fortement réduites.

Le nombre d'interventions pour fuites a tendance à baisser depuis quelques années (247 en 2012, 242 en 2011, 216 en 2010, 345 en 2009, 300 en 2008, 298 en 2007).

Toutefois, l'année 2012 a été marquée par de fortes gelées et une augmentation du nombre de fuites au niveau des

branchements avant compteur chez les particuliers lorsque ces branchements n'ont pas été protégés par le gel (notamment dans des caves ou maisons secondaires non chauffées). Il convient de rappeler aux abonnés que les branchements avant compteur qui se trouvent chez eux doivent se trouver hors gel (élément à indiquer sur vos règlements de service de l'eau).

Des fuites continuent régulièrement à apparaître au niveau des réseaux enterrés du fait du vieillissement de nombreux réseaux : vieille fonte grise, PVC collé, branchements plomb... Certaines collectivités sont plus concernées que d'autre.

Le nombre de fuites a mobilisé le personnel du Syndicat **à hauteur de 1,2 équivalents temps plein sur l'année 2012.**

LA QUALITE DE L'EAU EN 2012

La bactériologie :

Les problèmes d'eau non potable due à la bactériologie rencontrés l'été 2011 ont été diminués pendant l'été 2012. Le renforcement du suivi de la qualité de l'eau par des mesures systématiques de chlore libre pour les collectivités qui réalisent une désinfection des eaux par chloration opéré en 2011 a été poursuivi en 2012.

Par contre, même si 2 nouveaux sites ont été équipés d'une chloration en 2012, certaines collectivités non équipées ont eu des non conformités bactériologiques en 2012 mais ne veulent pas mettre en place de système de chloration automatique. Certaines de ces collectivités réalisent une chloration « manuelle » dans le réservoir : mais ce système ne permet absolument pas d'avoir une désinfection régulière. Au contraire, cela génère des périodes de surdosages de chlore alternées avec des périodes d'absence de chlore (la réglementation impose que le taux de chlore libre soit compris entre 0,1 mg/l et 0,2 mg/l en tout point du réseau).

Les Métaux et la turbidité :

Certaines collectivités présentes de problèmes de dépassement de qualité au

niveau du Fer, du Manganèse ou de la turbidité à cause du vieillissement de leur station ou de l'absence de traitement. 5 collectivités concernées ont des projets d'amélioration du traitement, de mise en place d'un traitement adapté ou de substitution de ressource. Notons toutefois que les communes concernées par les problèmes de Fer et Manganèse étant les unes à côté des autres, des solutions de mutualisation pourraient être envisagées.

Les matières organiques :

Certaines collectivités ont un taux de matières organiques dépassant ponctuellement légèrement la norme. Il convient de bien protéger la ressource de la pollution accidentelle en appliquant les préconisations précisées dans l'arrêté préfectoral concernant les périmètres de protection.

Les pesticides :

Le nombre de collectivités concernées par ce problème est faible (2 collectivités concernées). La solution peut être la substitution de ressource ou la mise en place d'un traitement.

OPERATIONS EN MANDAT EN COURS :

Des collectivités ont mandaté le syndicat pour la réalisation, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, de la rénovation de leur station de pompage et de traitement ainsi que divers ouvrages annexes.

Des conventions de mandat ont été signées avec ces collectivités après publicité et mise en concurrence dans le cadre de procédures adaptées.

Avancement des opérations de mandat en cours pendant l'année 2012 :

SIAEP des Grands Aulnois :

Suite au sinistre important survenu le 31/12/2009, une nouvelle station a été reconstruite courant 2012. Le traitement de déférisation a été mis en route fin Juin 2012. Le traitement de décarbonatation n'est toujours pas opérationnel.

Termes : création d'une station de surpression, d'un réservoir et modernisation du réseau.

Notification du marché aux entreprises de travaux le 18 Juillet 2012. Démarrage des travaux prévu à partir de Février 2013 (en attente d'instruction du permis de construire).

LA TELEGESTION : UN OUTIL QUI AMELIORE LA QUALITE DE LA MAINTENANCE

Depuis plusieurs années, plusieurs collectivités ont mis en place un système de télégestion. Ce système permet aux agents du SSE :

- De recevoir une alarme en cas de dysfonctionnement des installations 24h/24 ;
- De connaître la courbe du niveau des réservoirs, les volumes comptabilisés et l'état des pompes, etc... au jour le jour ;
- D'archiver l'ensemble des paramètres liés aux installations ;

Grâce à la télégestion, les problèmes sont détectés avant que les abonnés n'en voient les conséquences. Par exemple, certaines coupures d'eau peuvent être évitées. Aussi, le fonctionnement des installations peut être analysé sur le long terme.

Aujourd'hui, 20 collectivités disposent de ce système : 3 collectivités l'ont mis en place en 2012 et 6 collectivités ont le projet de l'acquérir ou de le compléter en 2013.

POUR 2013, IL EST NECESSAIRE DE FACILITER L'ACCES AUX OUVRAGES

Nous vous rappelons que l'entretien des abords des stations et réservoirs ne sont pas réalisés par

le SSE. Chaque service d'eau doit s'assurer de la facilité d'accès aux ouvrages en permanence.

IL EST IMPORTANT DE PROGRAMMER LES CHANTIERS EN 2013 :

Des difficultés persistent toujours sur la programmation des travaux habituels du type branchement ou changement de compteur. Même si une légère amélioration a été observée, de nombreuses demandes sont reçues « du jour au lendemain », parce que « le maçon arrive sur le chantier ! ». Il en est de même pour le raccordement de réserves incendie.

Il est pourtant primordial d'avoir suffisamment à l'avance l'accord écrit de la collectivité pour

engager les déclarations de travaux obligatoires (Electricité, Gaz, Télécoms).

Il est toujours demandé aux collectivités, pour 2013, de programmer leurs besoins en travaux neufs et en renouvellement pour pouvoir préparer les opérations dans les meilleures conditions et pour gérer efficacement le planning de charge.

GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité 3 fois en 2012 pour la mise à disposition de ses groupes électrogènes dans le cadre des procédures mises en place (recette totale : 454.00 € HT)

Pour mémoire, bien qu'ils soient amortis, le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes dépasse largement ce montant.

EVOLUTION PROSPECTIVE POUR 2013 :

Les évolutions prévues pour 2013 sont les suivantes :

- Faire le constat de la dangerosité de certains sites qui entraîne la mise en péril de la sécurité des agents du SSE. Proposer aux collectivités concernées par des problèmes de sécurité des devis pour des échelles, garde-corps, passerelles, trappes, armoires électriques aux normes, ... Une proposition de commande groupée sous mandat SSE pourrait être faite aux collectivités pour les échelles, garde-corps, passerelles, trappes,.... Des bacs de stockage des réactifs de traitement avec rétention plus sécuritaires peuvent être proposés aux collectivités depuis 2012.

- Comme les années précédentes, évolution continue du SIG (Système d'Information géographique) du Syndicat.
- Proposer aux collectivités volontaires de faire réaliser une étude de transfert de compétence à l'échelle du territoire du SSE subventionnée à 50% (par exemple dans le cadre d'un groupement de commande avec pour mandataire le SSE, en fonction de l'accord des Agences de l'Eau) ; voir dans un second temps un schéma directeur global pour répondre aux exigences du 10^{ème} programme des Agences de l'Eau. Ce schéma pourrait être subventionné jusqu'à 80% en incluant la mise à jour des plans.

LE SPANC
(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

LE PERSONNEL EN 2012 :

Le personnel SPANC est composé de :

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT

Directeur de service ;

Emilie MORLET

Secrétaire et Adjoint administratif ;

Romain AYER

Technicien Assainissement ;

Ombeline DELANDHUY

Technicienne Assainissement ;

Bernard LAGASSE

Agent d'Assainissement ;

Thierry RAUCOURT

Agent d'Assainissement.

Christophe GOËDER

Agent d'Assainissement recruté le 19 novembre.

Pauline GATIN

Secrétaire pour le remplacement du congé maternité d'Emilie MORLET en janvier et février.

Ombeline DELANDHUY et **Romain AYER** assurent les contrôles de conception, d'implantation, de réalisation et de conformité des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif, ainsi que les missions complémentaires du SPANC (information, sensibilisation, conseil et instruction des demandes d'urbanismes), sur l'ensemble du territoire syndical.

Bernard LAGASSE et **Christophe GOËDER** assurent le contrôle périodique de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire syndical.

Thierry RAUCOURT assure l'entretien et le contrôle périodique de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire syndical.

EVOLUTION REGLEMENTAIRE :

Rappel : dans le domaine de l'assainissement non collectif, les principales références réglementaires sont les lois sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006. Elles ont récemment été modifiées par les lois dites Grenelle 1 du 3 août 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Elles imposent que :

- le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif soit effectué au plus tard le **31 décembre 2012** ;
- la périodicité des contrôles est fixée par la collectivité, elle est de **10 ans au maximum** ;
- dans les cas de « **non-conformité** » des installations d'assainissement non collectif, **les travaux de réhabilitation soient réalisés**, en fonction de la qualification de l'installation, **soit immédiatement, soit dans un délai de 4 ans maximum, soit uniquement en cas de vente ou de travaux** ;
- **le contrôle de l'assainissement soit effectué et le rapport de celui-ci fourni à l'acquéreur, lors de toute vente immobilière depuis le 1^{er} janvier 2011.** En cas de non-conformité l'acquéreur a un délai de 1 an à compter de la date de signature de l'acte de vente authentique, pour se mettre en conformité.
- **Tout dépôt de permis de construire ou d'aménager doit être accompagné de l'avis**

favorable du SPANC, donné après instruction de la demande d'autorisation d'installation d'un assainissement non collectif et réalisation du contrôle de conception.

Les principaux arrêtés en vigueur, sont l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Pour l'essentiel, Ils décrivent pour le contrôle du neuf les filières réglementaires et leurs conditions de mise en oeuvre. Elles sont de deux types : les filières classiques d'épuration par le sol, qui n'ont pratiquement pas changé depuis les arrêtés de 1996, et les filières dites « agréées » qui sont soumises à l'obtention d'un agrément pour pouvoir être déclarées conforme à la réglementation. Ils précisent pour le contrôle périodique de bon fonctionnement, les modalités de son organisation et la méthodologie à appliquer pour déterminer la conformité des installations, définir les dangers pour la santé des personnes et les risques environnementaux, puis fixer en conséquences les délais de mise en conformité des installations imposés par le SPANC aux propriétaires.

MISSIONS DU SERVICE :

Le SPANC du S.S.E a été mis en place le 1^{er} janvier 2003 et a pour missions :

- le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées (instruction des demandes d'assainissement et contrôle avant remblaiement) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes ou devant exister.

Les collectivités sont tenues, dans le cadre du maintien de la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et son état d'entretien.

- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat peut, en tant que mandataire (maître d'ouvrage délégué des propriétaires), assurer la

réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire, un risque environnemental ou des nuisances ;
- considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées pourront être envisagées à l'échelle communale ou intercommunale.

- Entretien des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat peut, à la demande des propriétaires et dans des conditions précises définies par le SPANC, assurer l'entretien des installations d'assainissement non collectif des habitations.

TERRITOIRE D'INTERVENTION :

Le SPANC intervenait au 31 décembre 2011 sur 154 communes du Vouzinois, du Sedanais et du canton de Flize. **Depuis le 01 janvier 2012, le territoire du SPANC compte 157 communes** avec l'adhésion des communes de Carignan, de Landres-et-Saint-Georges et de Maisoncelles-et-Villers.

Le SPANC assure, sur le territoire des communes bénéficiant du service, l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux et

permis de construire (uniquement pour la partie concernant l'assainissement non collectif),

Lors des ventes d'immeubles, le Service transmet, à la demande des vendeurs ou de leurs représentants (notaires, etc), une copie du rapport du contrôle périodique réalisé.

Le contrôle de l'assainissement non collectif, lors de la vente d'un immeuble à usage d'habitation, est obligatoire depuis le **1^{er} janvier 2011**.

ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 :

Interventions	2011	2012 (au 31/12/12)	Variation en %
Certificats d'urbanisme	116	110	-5,2%
Déclaration préalable	36	27	-25,0%
Permis de construire	135	152	12,6%
Contrôle de conception	287	280	-2,4%
Contrôle de réalisation	257	234	-8,9%
Contrôle de conformité	310	249	-19,7%
Contrôle périodique	3221	2606	-19,1%
Contrôle CPF Vente (Total)	283	169	-40,3%
Contrôle CPF Vente (Payant)	64	51	-20,3%
Réhabilitation installations	120	115	-4,2%

Ces chiffres illustrent, à l'exception des Permis de construire qui repartent à la hausse, une baisse sensible des activités "Instruction documents d'urbanisme", "Contrôle du Neuf" et "Contrôle dans le cadre des ventes". Ces baisses sont liées à la baisse d'activité générale constatée dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.

La baisse de l'activité "Contrôle Périodique" du SPANC est quant à elle mécanique puisque liée au changement de secteur géographique. Les contrôles ont été essentiellement réalisés sur des communes éloignées (communes du secteur nord du territoire à 35 contrôles par semaine et par agent au lieu de 40).

L'activité "Réhabilitation" se maintient logiquement puisque c'est le SPANC qui en gère le rythme.

La réalisation des contrôles met encore en évidence des poses d'assainissements non collectifs sans autorisation du SPANC. Ce dernier, faute de contrôle, ne peut donner de conformité et n'autorise pas la mise en service de ces installations.

Nous vous rappelons que dans ce cas, la responsabilité du Maire est engagée. Il appartient aux élus d'informer leurs administrés de l'obligation de respecter la réglementation et d'informer le SPANC des pratiques non réglementaires constatées.

L'application par les services de la DDT depuis le 01/03/2012 des modifications réglementaires apportées par la loi Grenelle 2, qui impose désormais que **l'avis préalable du SPANC sur la conception de l'assainissement non collectif soit joint à tout dépôt de permis de construire ou d'aménager** a permis de voir quasiment disparaître les permis de construire ou d'aménager délivrés sans avis du SPANC, voire sans dispositif d'assainissement non collectif prévu avec la construction.

Le contrôle d'implantation, de conception et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif :

Le contrôle de conception et d'implantation est un contrôle administratif qui donne un avis sur la filière proposée par le pétitionnaire. Le contrôle de réalisation est quant à lui un contrôle technique de la bonne réalisation des travaux. **Il s'effectue impérativement avant remblaiement de la filière d'assainissement non collectif.** Cette année le S.P.A.N.C a instruit **280** contrôles de conception et réalisé **234** contrôles de réalisation.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le SPANC du démarrage des travaux afin de fixer d'avance un rendez-vous pour le contrôle. Pour cela, nous demandons aux particuliers de nous retourner la déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe à l'avis favorable du SPANC sur la demande d'assainissement.

La redevance pour la prestation réalisée, qui va de 220,00€ à 500,00€ HT en fonction du dimensionnement, est directement facturée à l'utilisateur, pour moitié après le contrôle de conception et pour moitié après le contrôle de réalisation des travaux. Le paiement effectué, le particulier reçoit l'avis définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existante ou devant exister :

Le nombre de contrôles périodiques effectué a baissé de **19,1%** par rapport à 2011. La réalisation de l'essentiel des Contrôles périodiques sur des communes géographiquement éloignées, sur lesquelles les agents réalisent 35 contrôles par semaine au lieu de 40, explique ces chiffres. Le SPANC réalise depuis juillet 2005 le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (neuves ou anciennes)

ou devant exister. Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie et mis à jour annuellement.

Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune, au minimum trois semaines avant la vérification du bon fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de prendre rendez-vous par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée aux communes pour affichage en Mairie, afin d'informer la population.

Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais - L'union en page locale.

L'objectif du contrôle périodique de bon fonctionnement est :

- de réaliser un diagnostic de l'assainissement non collectif existant d'une habitation et de faire le point sur son fonctionnement ;
- de contribuer à limiter la pollution rejetée par les particuliers dans le milieu naturel, au niveau du sol ou des cours d'eaux, soit directement, soit par le biais de puisards, de puits perdus, etc ;
- de faire le bilan par commune de l'état des équipements des habitations en matière d'assainissement non collectif et de leur évolution.

Depuis la parution de l'arrêté du 27 avril 2012, relatifs aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, les missions et obligations du SPANC, dans le cadre de ces contrôles, ont été précisées. Elles consistent à :

- Vérifier l'existence d'une installation, conformément aux dispositions de l'article L. 1331-1-1 du Code de la Santé Publique ;
- Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- Evaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- Evaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

Suite à la réalisation du contrôle, un rapport de contrôle est transmis à l'utilisateur. Dans ce rapport, l'installation est déclarée existante ou non, classée conforme ou non conforme, la dangerosité pour la santé des personnes et les risques environnementaux sont évalués, des travaux de mise en conformité sont éventuellement prescrits et un délai maximum de réalisation de ces derniers est précisé.

Après réalisation des travaux de mise en conformité, le SPANC réalise une contre-visite pour vérifier la bonne réalisation des travaux.

Bilan CPF – Première rotation (achevée)		
Réalisé entre le 11 juillet 2005 et le 11 août 2010		
Installations d'ANC	Nb	%
Complète	1365	12.2%
Incomplète	5934	53.2%
Aucune (constaté)	2415	21.7%
Aucune (pas d'information)	1424	12.8%
Refus d'accès à la propriété	7	0.1%
TOTAUX	11145	100.0%

Bilan CPF – Deuxième rotation (en cours)		
Réalisé entre le 12 août 2010 et le 31 décembre 2012		
Installations d'ANC	Nb	%
Complète	1161	19,9%
Incomplète	3295	56,5%
Aucune (constaté)	1062	18,2%
Aucune (pas d'information)	303	5,2%
Refus d'accès à la propriété	6	0,1%
TOTAUX	5827	100,0%

Le redevable, qui reçoit la facture, est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année de facturation. La redevance pour le contrôle périodique est facturée directement et annuellement au propriétaire par le SPANC.

Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart (30,00€ à 75,00€ HT en fonction du dimensionnement) du montant total de la prestation (120,00€ HT à 300,00€ HT en fonction du dimensionnement).

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien est réalisé tous les 4 ans et il nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles, descellés et ouverts (fosse septique, fosse septique toutes eaux, bac dégraisseur, préfiltre décolloïdeur, champs d'épandage, filières agréées de type Compacte ou Micro-station, etc, ...).

Il est à noter que le taux de refus d'accès à la propriété privée est très faible.

Le pourcentage de filières non "décachées" est dû soit à la volonté du propriétaire de ne pas rendre accessible ses ouvrages d'assainissement non collectif, soit à la difficulté réelle d'accès (filières sous la salle de bains, les toilettes, la terrasse...). Ce taux a tendance également à baisser, confirmant une compréhension grandissante de la mission du SPANC par les usagers.

Ces chiffres démontrent qu'encore trop peu d'habitations sont équipées d'une filière satisfaisante et que l'ensemble des eaux usées de nombreuses habitations sont rejetées brutes directement dans le milieu naturel (collecteur d'eaux pluviales, fossé, ruisseau, puisard...), démontrant ainsi la nécessité de la réhabilitation.

LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La directive européenne de 2005, traduite en partie en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, demande un retour au bon état écologique des cours d'eau et nappes phréatiques pour 2015. Pour y parvenir, les Agences de l'Eau SEINE NORMANDIE et RHIN MEUSE ont attribué à chaque commune un degré de priorité en fonction de l'impact de leurs rejets sur le milieu naturel.

C'est ainsi que, sur notre territoire, **24 communes sur le Bassin Seine-Normandie et 12 communes sur le Bassin Rhin-Meuse** ont été sélectionnées, à ce jour, pour participer à des programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le S.S.E intervient en tant que Mandataire (Maître d'Ouvrage délégué pour le compte des propriétaires des habitations concernées). Les bénéficiaires doivent être propriétaires d'un bâtiment habitable, sans travaux importants, rejetant des eaux usées.

Ce bâtiment doit :

- être situé en **zone d'assainissement non collectif** délimitée après enquête publique,
- ne pas faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ayant pour conséquence d'augmenter la capacité d'accueil de l'habitation,

- posséder une installation d'assainissement non collectif "NON-CONFORME".

Nous rappelons qu'il s'agit d'une démarche **volontaire** du SPANC et de ses usagers.

La non-conformité a été définie ainsi par les Agences de l'Eau et le SPANC :

- **ASSAINISSEMENTS INEXISTANTS** (habitations dénuées d'installations d'assainissement),
- **ASSAINISSEMENTS INCOMPLETS**, c'est-à-dire installations composées uniquement d'un prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux),
- **ASSAINISSEMENT ENGENDRANT UN RISQUE** sanitaire ou environnemental (pollution).

Mais les modalités d'attribution des aides et le montage des programmes de réhabilitation sont différents d'une Agence de l'Eau à l'autre.

TERRITOIRE SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE a défini une liste de 24 communes :

BAYONVILLE, BRIQUENAY, CHALLERANGE, CHUFFILLY ROCHE, CONDE LES AUTRY, CONTREUVE, CORNAY, COULOMMES ET MARQUENY, ECORDAL, FOSSE, GUINCOURT, MARS SOUS BOURCQ, MONT SAINT MARTIN, MONTCHEUTIN, MONTHOIS, NOIRVAL,

QUATRE CHAMPS, SAINT LOUP TERRIER, SAINTE VAUBOURG, SAULCES CHAMPENOISES, SUGNY, TERRON SUR AISNE, VAUX CHAMPAGNE et VAUX LES MOURON.

Deux premiers programmes de réhabilitation de **53 projets** en 2009 et **85 projets** en 2010 ont été réalisés. Un troisième programme de **120 projets** a été démarré en 2011 et est en cours d'achèvement. Le taux de subvention s'élevait au total à 80% en 2009, dont 60% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% par le Conseil Général des Ardennes, et 60% en 2010 et 2011 uniquement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. A chaque fois, pour les installations dépassant les prix plafonds, une aide financière du S.S.E a été attribuée.

Pour y parvenir, le SPANC a envoyé un courrier d'information à chaque propriétaire concerné. Les premières réponses reçues par le SPANC. ont fait l'objet d'une étude de projet par un maître d'œuvre retenu après procédure de marché public avec mise en concurrence. Les entreprises, également retenues par appel public à la concurrence, ont ensuite réalisé ces travaux.

A ce jour le bilan est le suivant :

ANNEE 2009 : 53 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **457.968,16 € TTC** et un taux moyen d'aides de **79,94 %**.

ANNEE 2010 : 85 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **765.683,86 € TTC** et un taux moyen d'aides de **60,16 %**.

ANNEE 2011 : 109 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **1.117.544,57 € TTC** et un taux moyen d'aides de **62,75 %**.

ANNEE 2012 : 115 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **1.213.988,16 € TTC** et un taux moyen d'aides de **62,61 %**.

Pour 2013, les études sont réalisées et les travaux prêts à être démarrés. Cela devrait concerner environ **80 installations**.

TERRITOIRE RHIN MEUSE

L'Agence de l'Eau RHIN MEUSE a défini une liste de 12 communes :

ARTAISE LE VIVIER, AUTHE, BOULT AUX BOIS, BRIEULLES SUR BAR, GERMONT, LES GRANDES ARMOISES, SAINT PIERREMONT SY, TAILLY, TANNAY, VAUX EN DIEULET, VERRIERES.

Deux programmes de réhabilitation de 50 projets en 2009 et 9 projets en 2010 ont été réalisés. Le taux de subvention s'élevait au total à 65% en 2009, dont 35% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 30% par le Conseil Général des Ardennes, et 35% en 2011 uniquement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour les installations dépassant les prix plafonds, une aide financière du S.S.E a été attribuée.

Pour y parvenir, le SPANC a utilisé les mêmes méthodes et moyens que pour les opérations du Bassin Seine-Normandie.

A ce jour le bilan est le suivant :

ANNEE 2009 : 50 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **486.083,60 € TTC** et un taux moyen d'aides de **64,26 %**.

ANNEE 2011 : 9 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **81.876,36 € TTC** et un taux moyen d'aides de **50,89 %**.

Les financements de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse étant susceptibles d'augmenter dans le cadre de son 10^{ème} Programme et les conditions d'éligibilité des communes semblant s'assouplir, **70 nouvelles opérations de réhabilitation pourraient être programmées sur cette partie du territoire en 2013.**

L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A partir du 1^{er} janvier 2013, le SPANC proposera à ses usagers de souscrire à son service "Entretien des dispositifs d'Assainissement Non Collectif". Un sondage a été réalisé auprès des usagers concernés et presque 20% d'entre ont déjà indiqué qu'ils étaient potentiellement intéressés par ce service.

Cela concernera les dispositifs conformes à la réglementation et éligibles techniquement et pratiquement à ces prestations.

Deux prestations seront proposées :

- Entretien dit de **BASE**, comprenant uniquement la vidange systématique quadriennale des ouvrages de prétraitement ;

- Entretien dit **TOTAL**, comprenant deux visites annuelles d'inspection et de nettoyage, plus une vidange du dispositif en fonction des besoins.

Le SPANC réalisera en régie les prestations à l'exception des vidanges. Un appel d'offre a donc été lancé auprès des vidangeurs agréés afin de trouver des prestataires pour la réalisation de ces dernières. En parallèle, la campagne de conventionnement des usagers a démarrée.

Tarifs Entretien HT :

VOLUME DISPOSITIF	BASE / AN	BASE / 4 ANS	TOTAL / AN
≤ 6000 litres	35,00 €	140,00 €	80,00 €
6000 litres ≥ X ≤ 12000 litres	60,00 €	120,00 €	120,00 €

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La réforme d'instruction des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007. La Mairie est désormais le guichet unique des demandes d'urbanisme. Il appartient donc au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier du SPANC pour l'assainissement non collectif.

Les services instructeurs demandent aux communes de leur faire parvenir séparément le dossier d'urbanisme et l'avis définitif du Maire. Ce dernier doit être envoyé à la DDT dans un délai d'un mois à compter de la réception en Mairie de la demande d'urbanisme. Ainsi le Maire peut prendre en compte dans son avis la réponse des

différents services (électricité, eau potable, assainissement non collectif, S.D.I.S. ...).

ATTENTION : La loi Grenelle 2 modifie les règles pour l'instruction des documents d'urbanisme en précisant notamment qu'il **est obligatoire d'obtenir l'avis favorable du SPANC, préalablement à tout dépôt d'un permis de construire ou d'aménager**. Cela change considérablement les relations des communes avec les services instructeurs et, dans le cas présent, avec le SPANC.

UNE INFORMATION INDISPENSABLE :

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction, du particulier à l'entreprise réalisant les travaux, est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

L'information des particuliers est transmise lors de l'instruction de la demande d'assainissement et celle des professionnels se fait essentiellement sur les chantiers lors des contrôles de réalisation des travaux. Des journées de formation adressées aux professionnelles sont également organisées par les fabricants et fournisseurs de matériels et de matériaux. Le SPANC participe à ces journées de formation.

Le contrôle périodique est un moyen complémentaire de sensibilisation et de communication envers les usagers.

Il faut également rappeler que le contrôle de l'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière est obligatoire depuis le 1 janvier 2011 et que, grâce au contrôle périodique, des informations précises à destination de l'acheteur, sont communiquées aux vendeurs, ou aux agences immobilières et notaires mandatés par ces derniers pour vendre leurs biens.

Le SPANC. participe aux réunions départementales des SPANC organisées par la M.I.S.E des Ardennes.

AGREMENT DES VIDANGEURS :

Le 7 septembre 2009 a été adopté un nouvel arrêté fixant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières.

La D.D.T et la chambre d'agriculture réalisent actuellement un travail d'information et de

formation auprès des agriculteurs, auquel s'est associé le SPANC. Une liste officielle des vidangeurs agréés sur notre territoire est disponible. Le SPANC peut la communiquer à ses usagers et aux communes adhérentes.

LE S.A.T.A.Z - Service fermé le 31/12/2009
(Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement)

LES MISSIONS :

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) a assuré pour les communes qui le souhaitaient un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service a assuré le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique,

comprenant également l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical avait fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E qui variait en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

LES ACTIVITES DU SERVICE :

Conformément aux informations données aux élus lors des dernières réunions du Comité syndical, le service a cessé d'exister à compter du 31

décembre 2009. La clôture du budget annexe a été réalisée et toutes les opérations en cours ont été soldées.

BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE :

Voici ci-dessous le bilan pour les 110 communes dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée par le S.A.T.A.Z. depuis 2004 :

ETAPES	NB COMMUNES	% COMMUNES
Zonage d'assainissement approuvé après enquête publique	107	97.3%
Zonage d'assainissement non finalisé	3	2.7%

ANNEXE 1

Les adhérents et compétences transférées au 31 décembre 2012

(Nota : 0 ou blanc compétence non transférée – 1 compétence transférée)

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2012						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	ATTIGNY	1	1	0	0	0	0	0
ATTIGNY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
CHARBOGNE	ATTIGNY	1	1					1
CHUFFILLY ROCHE	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
COULOMMES MARQUENY	ATTIGNY	1	1					1
GIVRY SUR AISNE	ATTIGNY							1
RILLY SUR AISNE	ATTIGNY	1	1					1
SAULCES CHAMPENOISES	ATTIGNY	1	1					1
SEMUY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
ST LAMBERT ET MONT JEUX	ATTIGNY	1	1					1
ST VAUBOURG	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VAUX CHAMPAGNE	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VONCQ	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
BAR LES BUZANCY	BUZANCY	1	1					1
BAYONVILLE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
BELVAL BOIS DES DAMES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
BRIQUENAY	BUZANCY	1	1					1
BUZANCY	BUZANCY	1	1					0
FOSSE	BUZANCY	1	1					1
HARRICOURT	BUZANCY	1	1					1
IMECOURT	BUZANCY	1	1					0
LA BERLIERE	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
LANDRES SAINT GEORGES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
NOUART	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
OCHES	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
THENORGUES	BUZANCY	1	1					0

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2012						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
VAUX EN DIEULET	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
VERPEL	BUZANCY	1	1					1
APREMONT	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
BEFFU LE MORTHOMME	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
CHAMPIGNEULLE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CHATEL CHEHERY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
CHEVIERES	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CORNAY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
EXERMONT	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
FLEVILLE	GRANDPRE	1	1	1	0	1	1	1
GRANDHAM	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
GRANDPRE	GRANDPRE	1	1	0	0	1	0	1
LANCON	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
MARCQ	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
MOURON	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	0
OLIZY PRIMAT	GRANDPRE	1	1					1
SAINT JUVIN	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SENUC	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SOMMERANCE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
TERMES	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
AUTHE	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
AUTRUCHE	LE CHESNE	1	1					1
BELLEVILLE CHATILLON/B	LE CHESNE	1	1					1
BOULT AUX BOIS	LE CHESNE	1	1					1
BRIEULLES SUR BAR	LE CHESNE	1	1					1
GERMONT	LE CHESNE	1	1					1
LE CHESNE	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
LES ALLEUX	LE CHESNE	1	1					1
LES GRANDES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LES PETITES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LOUVERGNY	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
MONTGON	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
NOIRVAL	LE CHESNE	1	1					1
SY	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
TANNAY	LE CHESNE	1	1	1	1	1	0	1
VERRIERES	LE CHESNE	1	1					1
ARDEUIL MONTFAUXELLES	MONTHOIS	1	1					1

Rapport d'activité 2012

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2012						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
AURE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	0
AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	1	1
BOUCONVILLE	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	1
BRECY BRIERES	MONTHOIS	1	1					1
CHALLERANGE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
CONDE LES AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
LIRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	0
MANRE	MONTHOIS	1	1	0	0	0	0	1
MARVAUX VIEUX	MONTHOIS	1	1					1
MONTCHEUTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONT SAINT MARTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONTHOIS	MONTHOIS	1	1					1
SAINT MOREL	MONTHOIS	1	1					1
SAVIGNY SUR AISNE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
SECHAULT	MONTHOIS	1	1					1
SUGNY	MONTHOIS	1	1					1
VAUX LES MOURON	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
ECORDAL	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
GUINCOURT	TOURTERON	1	1	1	0	1	0	1
LA SABOTTERIE	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
LAMETZ	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
MARQUIGNY	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	0
NEUVILLE DAY	TOURTERON	1	1	1	1	1	1	1
ST LOUP TERRIER	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
SUZANNE	TOURTERON	1	1					1
TOURTERON	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
BALLAY	VOUZIERES	1	1					1
BOURCQ	VOUZIERES	1	1					1
CONTREUVE	VOUZIERES	1	1					1
FALAISE	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
GRIVY LOISY	VOUZIERES	1	1					1
LA CROIX AUX BOIS	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
LONGWE	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
MARS SOUS BOURCQ	VOUZIERES	1	1					1
QUATRE CHAMPS	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
SAINTE MARIE	VOUZIERES	1	1					1
TERRON SUR AISNE	VOUZIERES	1	1					1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2012						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
TOGES	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
VANDY	VOUZIERES	1	1					1
VRIZY	VOUZIERES	1	1	1	0	1	1	1
CAUROY	MACHAULT	0	0	1	1	1	0	0
CHARDENY	MACHAULT	0	0					1
TOURCELLES CHAUMONT	MACHAULT	0	0					1
VENDRESSE	OMONT	0	0	1	1	1	1	0
AUFLANCE	CARIGNAN							1
BIEVRES	CARIGNAN							1
BLAGNY	CARIGNAN							1
CARIGNAN	CARIGNAN							1
LA FERTE SUR CHIERS	CARIGNAN							1
LES DEUX VILLES	CARIGNAN							1
FROMY	CARIGNAN							1
HERBEUVAL	CARIGNAN							1
LINAY	CARIGNAN							1
MALANDRY	CARIGNAN							1
MARGNY	CARIGNAN							1
MARGUT	CARIGNAN							1
MATTON ET CLEMENCY	CARIGNAN							1
MESSINCOURT	CARIGNAN							1
MOIRY	CARIGNAN							1
MOGUES	CARIGNAN							1
OSNES	CARIGNAN							1
PULLY ET CHARBEAUX	CARIGNAN							1
PURE	CARIGNAN							1
SACHY	CARIGNAN							1
SAILLY	CARIGNAN							1
SAPOGNE SUR MARCHE	CARIGNAN							1
SIGNY MONTLIBERT	CARIGNAN							1
TREMBLOIS LES CARIGNAN	CARIGNAN							1
VILLY	CARIGNAN							1
WILLIERS	CARIGNAN							1
BALAIVES ET BUTZ	FLIZE							1
BOUTANCOURT	FLIZE							1
CHALANDRY ELAIRE	FLIZE							1
ELAN	FLIZE							1

Rapport d'activité 2012

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2012						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ETREPIGNY	FLIZE							1
HANNOGNE SAINT MARTIN	FLIZE							1
LES AYVELLES	FLIZE							1
SAINT MARCEAU	FLIZE							1
SAPOGNE ET FEUCHERES	FLIZE							1
VRIGNE MEUSE	FLIZE							1
AMBLIMONT	MOUZON							1
AUTRECOURT ET POURRON	MOUZON							1
BEAUMONT EN ARGONNE	MOUZON							1
DOUZY	MOUZON							1
EUILLY ET LOMBUT	MOUZON							1
LETANNE	MOUZON							1
MAIRY	MOUZON							1
MOUZON	MOUZON							1
TETAIGNE	MOUZON							1
VAUX LES MOUZON	MOUZON							1
VILLERS DEVANT MOUZON	MOUZON							1
YONCQ	MOUZON							1
ARTAISE LE VIVIER	RAUCOURT							1
LA BESACE	RAUCOURT							1
CHEMERY SUR BAR	RAUCOURT							1
MAISONCELLE ET VILLERS	RAUCOURT							1
LE MONT DIEU	RAUCOURT							1
LA NEUVILLE A MAIRE	RAUCOURT							1
STONNE	RAUCOURT							1
CHEHERY	SEDAN OUEST							1
CHEVEUGES	SEDAN OUEST							1
ST AIGNAN	SEDAN OUEST							1
VILLERS SUR BAR	SEDAN OUEST							1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRÊTES PREARDENNAISES (20 communes)								1
NOMBRE DE COMMUNES		105	105	47	24	47	7	154

E.P.C.I.	Nombre de communes	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
S.I.A.E.P. DE L'AVEGRES ET DU JAILLY	5	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de LA CROIX AUX BOIS - LONGWE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de GIVRY/AISNE - SAULCES-CHAMPENOISES	2	0	0	0	0	1	0	0
S.I.A.E.P. des GRANDS AULNOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de LA LISIERE	4	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de la REGION D'OLIZY	2	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de la REGION DE THENORGUES	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de STEIN-VAUBOURG et VAUX-CHAMPAGNE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. du SUD-OUEST VOUZINOIS	10	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de la VOIE ROMAINE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. D'ECORDAL-GUINCOURT-TOURTERON	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de BUZANCY	6	0	0	1	0	0	1	0
Syndicat d'assainissement de la vallée de l'Ennemanne	3	0	0	0	0	0	0	1
S.I.A.E.P. du Chemin de BELOEUVRE	3	0	0	1	0	1	0	0
NOMBRE DE COLLECTIVITES		0	0	12	4	11	4	1